



FLASH INFO

## SHIFT : NOUVELLE MESURE EXPÉRIMENTALE ?

**Le GT protocolaire** devant définir un ou plusieurs cadres alternatifs, qui « devront être innovants et permettre un niveau de performance équivalent » à l'organisation du travail prévue par les options 1 et 2 du protocole, s'est réuni le 24 novembre.

**Après plusieurs bilatérales** avec une organisation syndicale signataire, l'administration a présenté de « nouvelles » pistes expérimentales. Parmi elles, le *shift* qui consiste, par exemple, à faire travailler un contrôleur le samedi ou le dimanche à la place d'un jour de repos en échange d'une autre vacation de semaine dans le même cycle.

**Le shift entraine un morcellement** des périodes de travail (T) et surtout des périodes de repos (R) du type : T - T - T - R - T - R - T - R - T - R - R - R. Avec 3 à 5 *shifts* par contrôleur en période de charge, auxquels s'ajoutent 3 vacations complémentaires minimum, ce projet alternatif qui présente également d'autres mesures « innovantes » assume fièrement une orientation vers l'individualisation !

**Dans l'option 1 protocolaire**, négociée pendant des mois après un long processus d'élaboration interne avec les sections locales, le SNCTA a fait écrire plusieurs garanties indispensables pour sécuriser les conditions de travail des contrôleurs dont :

- la diminution de la durée des vacations : 8 h 30 maximum (hors nuit) ;
- la limitation du travail à 42 h sur 7 jours glissants.

**Dans ce projet alternatif**, élaboré dans la précipitation, c'est tout le contraire : les vacations restent longues (environ 10 h en moyenne) et, par le jeu des *shifts* et des vacations complémentaires, les contrôleurs pourraient être amenés à travailler régulièrement jusqu'à 50 heures en période de charge !

**Des heures supplémentaires** (une vacation complémentaire peut durer 10 h) et des périodes de repos morcelées : l'impact sur la fatigue est évident !

INDIVIDUALISATION DU TRAVAIL, MORCELLEMENT DES PÉRIODES DE REPOS, ACCUMULATION DES HEURES DE CONTRÔLE EN PÉRIODE CHARGÉE ! LE SNCTA A FERMEMENT RÉAGI CONTRE CES PROJETS QUI POURRAIENT AVOIR UN IMPACT CONSIDÉRABLE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONTRÔLEURS, SUR LEUR QUALITÉ DE VIE ET SURTOUT SUR LEUR FATIGUE. POUR LE SNCTA, CES PROJETS NE CONSTRUISENT PAS L'AVENIR DES CONTRÔLEURS AÉRIENS, ILS LE DÉGRADENT.



PLUS D'INFO ICI...

